



Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD a pour ordre du jour l'examen des demandes de disponibilité ainsi que les critères d'attribution des temps partiels sur autorisation. Ce sont deux sujets qui impactent fortement la vie personnelle des collègues, et nous tenions à cette occasion à vous faire part de notre préoccupation : en effet, la situation des enseignants de notre département est fort peu réjouissante. Parce que les Hauts de Seine sont historiquement déficitaire, nos collègues doivent supporter une accumulation de restrictions et d'empêchement de leurs droits :

- ~ droit à obtenir un temps partiel : Cette demande ne se fait pas à la légère puisqu'elle entraîne un coût financier, d'autant plus dans un département comme le nôtre où le prix des loyers est extrêmement élevé. Les collègues n'y ont pas le droit s'ils ne rentrent pas dans les critères stricts fixés par l'administration.
- ~ droit à obtenir une disponibilité sur autorisation : les collègues des Hauts de Seine ne peuvent pas développer d'autres projets, prendre une année de recul ou faire une pause dans leur carrière.
- ~ droit à sortir du département : à l'impossibilité de changer de département par permutation informatisée s'ajoute votre décision d'empêcher les demandes d'exeat pour convenance personnelle alors même que le collègue a participé à la phase informatisée. Cette décision est en contradiction avec l'esprit du texte national, et vous n'avez d'ailleurs pas répondu à notre courrier sur ce sujet.
- ~ droit à muter au sein du département, tout du moins dans certaines communes, du fait des fermetures massives de postes de ces dernières années et du nombre important de postes bloqués, ainsi que de leur répartition
- ~ droit à être respecté dans ses missions d'enseignant, en particulier pour les remplaçants ZIL et brigades, qui se retrouvent dans l'impossibilité de toucher leurs ISSR car placés contre leur gré, et au nom de l'intérêt du service, sur des supports de postes vacants.

Certes, cette situation n'est bien entendu pas uniquement liée aux choix que vous avez faits depuis votre arrivée dans les Hauts-de-Seine. En effet, depuis plus de deux ans, la question de la balance postes/personnels a entraîné des crises successives du remplacement. Aux droits empêchés s'ajoutent donc une dégradation des conditions de travail pour les équipes qui doivent régulièrement faire face aux congés non-remplacés, les remplaçants déplacés au gré des urgences et dernièrement des ZIL et Brigades placés sur des postes vacants sans leur accord qui se voient donc privés de leurs ISSR. Pour beaucoup de collègues la coupe est pleine et elle déborde quand on y rajoute la question des rythmes scolaires : le contre-rapport réalisé par le SNUipp sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes a mis en lumière la dégradation des conditions de travail pour les enseignants. A cette situation s'ajoute pour les enseignants du 92 un manque de considération affichée quand vous estimez qu'ils n'ont pas de légitimité à connaître les horaires scolaires des différentes communes avant les opérations du mouvement, alors même que cette information est essentielle au regard des difficultés de circulation dans le département et des nécessités d'organisation familiale.

Enfin, vous avez souhaité mettre en place des postes à profil pour les classes de moins de trois ans, associés à une fiche de poste qui semble ignorer le travail déjà mené en maternelle ce qui ne peut être compris que comme un mépris vis à vis des équipes et des enseignants de maternelle de ce département. Certains d'entre eux ont des classes de TPS depuis de nombreuses années et parfois sans moyen ni accompagnement de l'institution, ils ont travaillé à construire un accueil à l'école qui soit adapté et une relation de confiance avec les familles.

Chaque jour nos collègues font preuve d'implication auprès des élèves et des familles dans des conditions de travail difficiles. Ils ont besoin d'être soutenus, reconnus et qu'enfin on leur fasse confiance. Les enseignants ont besoin de sérénité pour enseigner.